

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES  
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE  
Sous-Comité juridique**

*Transcription non éditée*

**728**<sup>ème</sup> séance

Jeudi 14 avril 2005, à 15 heures

Vienne

*Président* : M. S. MARCHISIO (Italie)

*La séance est ouverte à 15 h 26.*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, je déclare ouverte la sept cent vingt-huitième réunion du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Cet après-midi, Mesdames, Messieurs, nous allons continuer et terminer l'examen de la question 10 de l'ordre du jour, intitulée « Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-cinquième session du Sous-Comité juridique ».

Si nous avons encore du temps qui nous reste, nous commencerons à adopter la première partie du projet de rapport du Sous-Comité juridique, et je crois comprendre que le projet de rapport a déjà été distribué dans les six langues. Il a pour cote A/AC.105/C.2/L.257.

**Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-cinquième session du Sous-Comité juridique** (point 10 de l'ordre du jour) (*suite*)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames, Messieurs les délégués, je voudrais que nous continuions à examiner maintenant la question 10 de l'ordre du jour, intitulée « Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-cinquième session du Sous-Comité juridique ». Je voudrais savoir s'il est une délégation qui souhaite prendre la parole sur cette question 10, pour les nouvelles questions à inscrire. L'Allemagne a la parole.

**M. B. SCHMIDT-TEDD** (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Compte tenu de la question 8 que nous avons cette année dans notre ordre du jour, nous avons parlé du rapport de l'avant-projet de protocole, une proposition avait été faite de combiner la question 8 a) et la question 8 b), et il a été convenu d'avoir cette question à l'ordre du jour comme une seule question. Notre proposition est la suivante : « Examen de l'évolution du projet de protocole de l'UNIDROIT sur les questions spécifiques spatiaux », qui serait suivie du titre complet. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie Monsieur. L'Ambassadeur du Chili a la parole.

---

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0708, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



**M. R. GONZALEZ ANINAT** (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je n'ai pas de problème avec la proposition qui a été faite par l'Allemagne. Cependant, dans un cadre officiel de cette plénière, permettez-moi de dire deux choses : 1<sup>o</sup>) La proposition liée à la télédétection, et cela a été d'ailleurs dit par d'autres délégations, n'est pas retirée officiellement cette proposition. On pourrait peut-être réexaminer cette question lors de la prochaine session du Sous-Comité juridique. La même chose, Monsieur le Président, vaut pour la proposition qui a été faite ce matin par l'Ukraine. Ce qui est très important c'est qu'il s'agit de propositions qui sont toujours valables et nous sommes d'accord avec ce qui a été dit par l'Allemagne. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie Monsieur l'Ambassadeur du Chili. La Grèce a la parole.

**V. CASSAPOGLOU** (Grèce) : Merci, Monsieur le Président. Je crois bien que je suis en principe d'accord avec la proposition allemande. Je vois deux conditions. D'abord, que nous aurions un texte finalisé par le groupe d'experts en octobre prochain, sinon s'il n'y a pas un nouveau texte soit d'avant-projet, soit de projet, il ne sera pas question de recommencer à en parler dans le vide. Donc, mes remarques pour que le point d'ordre du jour reste pour l'année prochaine.

Secondement, si nous voulions continuer à examiner l'évolution du processus surtout, de formulation du protocole sur les biens spatiaux, nous pourrions bien le faire dans le cadre du point, si je ne me trompe pas, 5 de l'ordre du jour, c'est-à-dire « Contribution des organisations internationales à l'évolution du droit de l'espace ». Il y a toujours possibilité, dans le cadre du groupe de travail sous ce titre de continuer à examiner le sujet en question. Voilà les remarques que je me suis senti obligé d'exprimer publiquement. Merci beaucoup chers collègues.

**Le PRÉSIDENT** : Je remercie le distingué représentant de la Grèce. Il est évident qu'il est difficile de dire d'ores et déjà s'il y aura des développements, mais il est quasiment certain qu'il y en aura, donc il est difficile de prévoir un point à l'ordre du jour sous condition. C'est une pratique qu'on peut commencer maintenant. Je crois qu'il serait, mon opinion, probablement plus sage d'avoir un point distinct à l'ordre du jour mais je laisse cela à la considération du Sous-Comité pour savoir ce qui est mieux de faire. Vous avez proposé deux alternatives. J'aimerais bien savoir quelles sont les

opinions d'autres délégués en ce qui concerne ce point.

Le représentant de la République tchèque, vous avez la parole.

**M. V. KOPAL** (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais dire que je suis d'accord avec la proposition faite par Monsieur le représentant de l'Allemagne. En effet, il sera sage que d'avoir un mandat plus général pour examiner cette question du protocole relatif à l'espace.

En ce qui concerne les interventions faites par Monsieur le représentant de la Grèce, je crois qu'à ce jour UNIDROIT a toujours été fort utile et a toujours informé le Sous-Comité dans les détails voulus quant aux progrès auxquels ils sont arrivés et ce avant notre session. Nous avons reçu d'ailleurs un nouveau texte de l'avant-projet de protocole après la première session du groupe d'experts, nous avions des informations détaillées aussi, c'est Monsieur Martin Stanford qui nous a donné ces informations, il a fait une déclaration et en son absence, sa déclaration a été distribuée aux délégations. Alors peut-être qu'on pourrait penser à la même chose à l'avenir, que ça se passera de la même façon.

S'agissant de cette proposition, c'est-à-dire que la question pourrait être examinée dans le cadre de la question 7 de l'ordre du jour, je ne sais pas si c'est très pratique de le faire ainsi parce qu'il y a un préambule et il y a un texte lui-même quant aux relations mutuelles entre les droits et obligations des États dans le cadre des traités de l'espace et le nouveau protocole, ce qui va sans doute mûrir lors de la prochaine session du groupe d'experts d'UNIDROIT. Peut-être que ce serait intéressant d'en parler et de communiquer notre opinion aux experts d'UNIDROIT. Je serai d'accord avec vous Monsieur le Président, c'est-à-dire qu'il doit s'agir d'une question distincte. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie Monsieur. Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? Non, pas d'autres propositions. Si le Sous-Comité me le permet, je voudrais résumer cette question concernant l'ordre du jour de la quarante-cinquième session du Sous-Comité juridique. L'ordre du jour comprendra les questions suivantes. Pour les questions ordinaires :

1. Débat général ;
2. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ;

3. Information concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial
4. Questions relatives : a) à la définition et la délimitation de l'espace ; b) les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications ;

Pour les questions distinctes à examiner, nous examinerons :

5. Examen et révision éventuelle des principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace ;
6. Examen de l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux ;

Nous allons examiner aussi une question dans le cadre du plan de travail, c'est-à-dire :

7. Pratique des États et des organisations internationales pour l'immatriculation des objets spatiaux, conformément au plan de travail adopté par le Comité.

Le Sous-Comité examinera aussi les propositions au COPUOS pour ce qui est des nouvelles questions à examiner par le Sous-Comité juridique à sa quarante-sixième session.

S'agissant de la proposition que nous avons entendue de la part de l'Ukraine et de la part d'autres États ce matin, il s'agit du document CRP.14 qui a été publié l'année dernière, il est en train d'être traduit et il sera transmis aux délégations le plus rapidement possible en tant que document de travail. Ce document de travail pourra être examiné par le groupe de travail sur le statut et l'application des cinq instruments des Nations Unies sur l'espace qui sera reconvoqué à la quarante-cinquième session du Sous-Comité juridique l'année prochaine.

Je voudrais savoir si vous avez des observations à faire sur ce projet d'ordre du jour de la quarante-cinquième session du Sous-Comité juridique. Je vois que l'Ambassadeur du Chili veut prendre la parole.

**M. R. GONZALEZ ANINAT** (Chili) *[interprétation de l'espagnol]* : Merci, Monsieur le Président. Oui, vous avez été extrêmement précis et clair. Pour ce qui est de la dernière partie, on pourrait s'exprimer de façon positive, on pourrait dire que c'est un ordre du jour allemand. Mais peut-être que l'on pourrait donner une nuance latine à cet ordre du jour. On pourrait établir un équilibre d'intérêt notamment. Je voudrais que l'on reflète expressément cela dans le rapport.

Maintenant, je n'ai absolument aucun problème avec ce que vous avez dit, Monsieur le Président, bien au contraire. Mais je pense qu'il faut que cela soit reflété dans le rapport. Il faut dire dans le rapport que la proposition liée aux principes de la télédétection n'est pas retirée officiellement par les pays qui l'ont présentée. À moins que quelques de ces pays, de ce groupe de pays souhaitent au moment de l'examen du rapport, retirer cette proposition. La Grèce, le Chili, la Colombie, je pense que nous avons parlé de cette question, quand même, et dans le rapport il faut clairement dire que cette proposition est toujours valable, qu'il n'y ait aucun malentendu à ce sujet. Il ne faut pas croire, que parce qu'on ne l'a pas examinée, puisqu'on ne l'a pas reflétée dans l'ordre du jour futur, cela ne veut pas dire que cette question va passer aux oubliettes maintenant. Il faut fixer le fait que c'est une proposition qui est toujours valable, qui est sur la table et le demeure. Merci.

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation de l'anglais]* : Merci. L'Ambassadeur de la Colombie a la parole.

**M. C. AREVALO YEPES** (Colombie) *[interprétation de l'espagnol]* : Je vous remercie. Monsieur le Président, ce qui vient d'être dit par Monsieur l'Ambassadeur du Chili correspond tout à fait à ce qui s'est passé, nous tenons à souligner l'importance de cette question. Il faut trouver une solution. C'est bien comme cela vient d'être dit et comme cela a été dit, il faut que l'on continue avec cette question qui est toujours valable. Merci.

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation de l'anglais]* : Le Japon a maintenant la parole, mais avant que de donner la parole au Japon, je demanderai peut-être aux délégations du Chili et de la Colombie qu'elles me disent si la proposition à laquelle ils font référence est la dernière proposition qui a été présentée par le Brésil ou la proposition qui avait été présentée par le Brésil avec d'autres États. Merci. Je vais donner la parole au représentant du Japon.

**M. S. MORIMOTO** (Japon) *[interprétation de l'anglais]* : Merci. Monsieur le Président, ma

délégation est satisfaite des informations que vous venez de nous donner au début de la réunion. Je voudrais expliquer quelque chose maintenant que j'ai entendu ce qui a été dit par l'Ambassadeur du Chili et l'Ambassadeur de la Colombie. S'il y aura un reflet de ce que nous avons dit en plus de l'ordre du jour que vous avez lu, je pense qu'à ce moment-là il faudrait décrire cela de façon équilibrée et équitable. Nous pourrions accepter une telle description d'ailleurs, c'est-à-dire que cette question de la télé-détection est bien présente. En fait, cette question a été retirée par le Brésil, alors que d'autres pays d'Amérique latine voulaient l'avoir. C'est une question qui est toujours sur la table, mais en même temps, il faut bien dire qu'un certain nombre de pays ne sont pas d'accord avec la proposition qui a été faite par le reste des pays.

Enfin, Monsieur le Président, je ne veux pas insister mais il faut quand même qu'il y ait un équilibre. Il serait bien difficile de formuler une phrase, c'est pourquoi je pense qu'on peut se mettre simplement d'accord sur l'ordre du jour que vous avez présenté. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur du Japon. Je pense qu'il y a là deux aspects à la question. Tout d'abord, nous avons eu ce matin une discussion sur les nouvelles questions de l'ordre du jour. À ce sujet, il y aura un rapport très précis, différents avis seront bien repris dans le rapport du Comité, et j'ai bien écouté ce qui a été dit par le Chili et la Colombie, et si j'ai bien compris, dans un paragraphe de notre rapport, là où on dira quelles sont les propositions que l'on va garder pour en parler peut-être lors des sessions futures du Sous-Comité, cette question il s'agira de la télé-détection et les auteurs sont la Colombie, le Chili et d'autres pays. Et nous avons aussi d'autres propositions qui elles aussi vont être mentionnées dans ce paragraphe, il s'agit de la proposition de la France sur les débris et de la République tchèque sur les débris aussi et sur les règles relatives à l'environnement ; il y a aussi la proposition de la Grèce sur la transmission des programmes de télévision par satellites.

Je donne la parole au Chili.

**M. R. GONZALEZ ANINAT** (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je pense que votre description correspond parfaitement à la réalité et que c'est justement cela que nous voulons et en tant qu'État souverain, nous avons le droit d'exprimer des choses que plusieurs délégations considèrent comme importantes, quelle que soit la manière dont on prend acte de nos débats, dont on rédige les

procès-verbaux d'habitude. Autrement, nous tomberons dans l'anarchie ou nous tomberions dans le détail excessif où il faut tenir compte et rédiger toutes les propositions et si c'était le cas, même les propositions qui ont été adoptées nous poseraient des problèmes et nous aurions des réserves quant à l'appui que nous avons peut-être exprimé. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup. La Colombie.

**M. C. AREVALO YEPES** (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : L'Ambassadeur du Japon a fait une remarque avec laquelle je ne puis être d'accord. Refuser de faire figurer au rapport un certain nombre de remarques claires ne me semble pas approprié. Les rapports sont en fait des procès-verbaux et refuser de tenir compte d'un certain nombre de remarques reviendrait à passer sous silence un certain nombre de questions. Alors je ne puis pas l'accepter. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le représentant de la Colombie. Je vois que le Japon souhaite intervenir.

**M. S. MORIMOTO** (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Merci Monsieur le Président. Merci de votre explication qui a été limpide. Je crois que la manière dont vous avez tranché est tout à fait acceptable pour nous. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci. La Grèce. Je vois que la Grèce souhaite intervenir.

**M. V. CASSAPOGLOU** (Grèce) : Je vous ai demandé la parole pour apporter les mêmes vérifications que mes collègues du Chili et de la Colombie venaient d'exprimer. C'est tout à fait clair que les propositions que nous avons faites il y a presque dix ans, et je me réfère aux deux propositions grecques sur la transformation des principes sur la télé-détection, d'une part et d'autre part, sur la radiodiffusion directe, en traités internationaux. Chaque année, nous reportons la discussion en la matière, ça ne veut pas dire, nous sommes juristes d'ailleurs, il faut le dire, que nous avons retiré nos propositions. Nos propositions sont là et c'est à nous de décider quel serait ou est le temps opportun pour qu'on commence à en discuter.

Voilà chers collègues, Monsieur le Président, quelle est notre position et je crois que c'est tout à fait clair. Pour faciliter votre tâche, je dois rappeler à tous les collègues nouvellement venus que chaque

année, très correctement, dans le rapport de notre Sous-Comité, apparaissent ces clarifications. Donc, il y a en ce qui concerne la Grèce, trois propositions qui restent toujours présentes et valables, celle pour la télédétection, celle pour la radiodiffusion directe et celle pour les débris spatiaux que nous avons présentée conjointement avec la République tchèque. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** : Je vous remercie beaucoup, Monsieur le représentant de la Grèce et je demande s'il y a d'autres délégations qui souhaitent prendre la parole. Le Chili, vous avez la parole.

**M. R. GONZALEZ ANINAT** (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Je serai bref, Monsieur le Président. Je voulais simplement exprimer le soutien de ma délégation à la proposition de la Grèce et de la République tchèque au sujet des déchets spatiaux. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. Nous ajouterons votre soutien à la liste des autres auteurs. Y a-t-il d'autres délégations souhaitant s'exprimer à ce stade, prendre la parole ? Je n'en vois aucune. Je considère donc que le nouveau point de l'ordre du jour est approuvé. Nous terminons avec cela notre examen du point 10 de l'ordre du jour, « Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-cinquième session du Sous-Comité juridique ».

**Adoption du Rapport du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique**  
**A/AC.105/C.2/L.257**

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames, Messieurs, j'aimerais à présent commencer l'adoption de la première partie du rapport du Sous-Comité juridique. Cette première partie vous a été distribuée dans les six langues officielles. Il s'agit du document A/AC.105/C.2/L.257. Est-ce que toutes les délégations ont reçu ce document ? Si c'est le cas, je vais vous donner cinq minutes pour y jeter un coup d'œil, pour jeter un coup d'œil dans vos casiers notamment, avant de commencer l'examen du document.

Je vois que certaines délégations cherchent encore le texte du document. La Fédération de Russie est-elle prête ? Je ne vois pas leur tête de liste.

Bien, nous allons procéder à présent à l'approbation paragraphe par paragraphe du document contenant le projet de rapport de notre session. Il s'agit du document coté A/AC.105/C.2/L.257.

**Introduction**

**A. Ouverture de la session**

*Paragraphe 1*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Introduction, ouverture de la session, paragraphe 1. Avez-vous des commentaires sur ce paragraphe ? Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

*Paragraphe 2*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 2. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

**B. Adoption de l'ordre du jour**

*Paragraphe 3*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Section B. Adoption de l'ordre du jour, paragraphe 3. C'est un long paragraphe qui contient plusieurs alinéas. Pour subdiviser en paragraphe, c'est notre ordre du jour, en fait, celui que nous avons suivi durant cette session. Je crois qu'il correspond exactement à notre programme de travail jusqu'ici. Je ne vois pas de commentaires. *Il est approuvé.*

**C. Participation**

*Paragraphe 4*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Section C. Participation, paragraphe 4. Je vous prie de vous assurer que votre délégation est dûment prise en compte. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

*Paragraphe 5*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 5. J'ai prié le Directeur de m'expliquer pourquoi il y a des crochets au paragraphe 5. Il m'a expliqué qu'il est possible que d'autres délégations aient envoyé des lettres au sujet de leur participation. Pas de commentaires. *Le paragraphe 5 est approuvé.*

*Paragraphe 6*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Le paragraphe 6 à présent. La Grèce a la parole.

**M. V. CASSAPOGLOU** (Grèce) : J'ai un problème avec les termes utilisés pour qualifier les organisations appartenant au système des Nations Unies. En français, je vois les organismes des Nations Unies et dans le texte anglais je vois « *the following United Nations entities* ». Bien que « *entities* » est un terme un tout petit peu péjoratif, comme nous le savons, en anglais c'est « *specialised agency* » et en français « *institutions spécialisées* ». Voilà donc mon problème qui est de terminologie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Il faudrait parler d'organisations croyez-vous ? Professeur Kopal.

**M. V. KOPAL** (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai attiré l'attention du Sous-Comité juridique à ce propos durant plusieurs années déjà pour faire remarquer que le terme « *entités* » lorsqu'on se réfère à des organisations internationales n'est pas le plus heureux. Je ne sais pas qui a introduit ce terme dans ce document des Nations Unies mais normalement, traditionnellement dans la science des organisations internationales on parle des organisations éventuellement spécialisées du système des Nations Unies.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vais prier le Directeur du Bureau de nous éclairer de ses lumières.

**M. S. CAMACHO** (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. En l'espèce, nous avons effectivement des organisations spécialisées, mais l'Agence atomique par exemple, n'est pas une organisation spécialisée. C'est une entité ou un organisme d'un ordre différent, et puis le programme des Nations Unies n'est pas une organisation, il y en a d'autres. Le terme « *entité* », « *organisme* » est entré comme ça par la petite porte, dans ce rapport mais aussi dans d'autres rapports pour tenir compte des différents types d'entités qui participent à nos travaux.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur Camacho pour cette explication. Je vois que le Professeur Kopal souhaite intervenir encore une fois.

**M. V. KOPAL** (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, excusez-moi, Monsieur le Président, je ne veux pas vous faire perdre du temps avec cette question, mais cette question a donné lieu à de longues discussions au sein des Nations Unies. L'AIEA, c'est vrai, n'est

pas une organisation spécialisée des Nations Unies mais elle est bel et bien une organisation. Et, en deuxième lieu, je me souviens qu'il y a une vingtaine d'années, peut-être davantage même, le terme « *organisation* » et « *organe* » du système des Nations Unies étaient utilisés. Ensuite, on a omis le terme organe pour ne parler que d'« *organisation* » des Nations Unies, et ça a englobé les organisations spécialisées, l'Agence atomique, mais aussi d'autres entités telles que le PNUD, le Programme des Nations Unies pour le développement, ou le PNUE, le Programme de l'environnement.

Donc voilà quel est l'historique de ce terme. Mais pour revenir au terme « *entité* » ou « *organisme* » en traduction française, à l'Article VI du Traité de 1967, le terme « *entité* » est utilisé pour désigner exclusivement les ONG, les organisations non-gouvernementales. Or, les États sont bel et bien responsables pour les activités qui sont menées à bien dans l'espace qu'elles soient le fait d'entités non-gouvernementales ou d'organisations gouvernementales ou inter-gouvernementales. C'est pourquoi ce terme ne me plaît pas ici. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je n'ai pas d'état d'âme, vraiment, mais je suis d'accord que le terme « *entité* » est pour le moins un peu bizarre ici. Cela dit, le paragraphe suivant parle « *d'organisations internationales* » pour des ONG. Que faisons-nous ? Y a-t-il des propositions à faire pour trancher ? La Grèce.

**M. V. CASSAPOGLOU** (Grèce) : En tout cas, nous sommes condamnés à utiliser un terme provenant d'un mot grec, donc il faut choisir soit « *organisme* » soit « *organisation* » pour éviter vraiment la confusion. À mon avis, à mon propre avis, bien que mon anglais est très très pauvre, « *entité* » a aussi un sens péjoratif et j'insiste en cela, mais en tout cas, concernant les organisations internationales, non-gouvernementales et ainsi de suite. « *Entité* », c'est plutôt du droit commercial. En tout cas, je crois qu'en anglais nous pourrions bien utiliser le mot « *organisations of the UN system* », en français ça va très bien « *les organismes des Nations Unies* ». Merci beaucoup.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Une solution pourrait être « les organisations suivantes du système des Nations Unies ont participé à la session », puisqu'il n'y a que trois organisations qui sont citées ici, qui toutes appartiennent au système des Nations Unies, alors je crois que pour ce paragraphe cela ne poserait pas de problème, ça pourrait varier à la prochaine session en fonction de la participation mais ici, il

s'agit d'organisations du système. S'il n'y a pas d'objections, *il en est ainsi décidé.*

*Paragraphe 7*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Le paragraphe 7. Avez-vous des remarques ? Je n'en vois pas. *Il est approuvé.*

*Paragraphe 8*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Le paragraphe 8. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

**D. Organisation des travaux**

*Paragraphe 9*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons à présent entamer l'examen de la section D. Organisation des travaux. Nous commençons par le paragraphe 9, avec cinq alinéas a), b), c), d), e). La République tchèque a la parole.

**M. V. KOPAL** (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. À l'alinéa a) de ce paragraphe 9, à la deuxième phrase, on nous informe au sujet de la suspension des travaux du groupe. Or, la même question est abordée pratiquement dans des termes identiques au paragraphe 26. Alors je proposerais de ne le maintenir qu'à un seul endroit, soit ici, soit au paragraphe 26. Je penserais quant à moi plutôt pour le maintenir au paragraphe 26 et supprimer la partie de l'alinéa où il en est question. On pourrait aller jusqu'à « *ultérieurement* » et nous en tenir là. On pourrait citer ici, faire une liste des groupes de travail et donner davantage de détails sur leurs activités et leur programme au paragraphe 26.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Y a-t-il d'autres commentaires ? Avec l'amendement proposé par la République tchèque, *le paragraphe 9 est approuvé.*

*Paragraphe 10*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Le paragraphe 10. L'Inde a la parole.

**M. P. K. CHOUDHARY** (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : J'aimerais revenir au paragraphe 8 où il est aussi question d'« *entités* » puisque nous avons modifié le terme « *entités* » par « *organisations du système des Nations Unies* » au paragraphe 6, je propose d'en faire de même ici. En effet, je pense que vous avez tout à fait raison. Il faut avoir une certaine cohérence terminologique.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : En effet, je pense que vous avez tout à fait raison. Il faut avoir une certaine cohérence terminologique. Le paragraphe 8 est donc re-approuvé avec cet amendement proposé par l'Inde.

Paragraphe 10, pas de commentaires ? *Il est approuvé.*

*Paragraphe 11*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Le paragraphe 11. Nous avons eu un colloque le premier jour de notre session. *Approuvé.*

*Paragraphe 12*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Le paragraphe 12. On m'a informé que les dates exactes de la prochaine session du Sous-Comité sont du 3 au 13 avril 2006. La Grèce, vous avez des observations à faire, Monsieur ?

**M. V. CASSAPOGLOU** (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Ça fait dix jours c'est cela ? Ce n'est pas deux semaines, c'est dix jours.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je ne sais pas, je vais demander au Secrétariat de prendre la parole. Elle va nous apporter les précisions nécessaires.

**Mme N. RODRIGUES** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Oui, il s'agit de neuf jours parce que vendredi pour la deuxième semaine, ce sera un vendredi jour férié aux Nations Unies.

**Adoption du rapport du Sous-Comité**

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Est-ce que la réponse vous satisfait, Monsieur le représentant de la Grèce ? Bon. Alors, « *Adoption du rapport du Sous-Comité* ». Le texte sera complété par le Secrétariat et l'on inscrira le nombre exact de séances tenues, et la cote aussi sera complétée que l'on trouve au troisième alinéa. *Adopté.*

*Paragraphe 14*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Le paragraphe 14 maintenant. C'est la même chose ici, ce sera complété. C'est le Secrétariat qui s'en chargera. Pas de commentaires. *Adopté.*

**Débat général***Paragraphe 15**Section 2*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : On en vient maintenant au « Débat général », paragraphe 15, section 2. Y a-t-il des observations ? Non. *Adopté.*

*Paragraphe 16*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Le paragraphe 16. Le Chili a la parole.

**M. R. GONZALEZ ANINAT** (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Il s'agit d'une question de grammaire dans le texte en espagnol. Parce qu'on dit « *droit de l'espace* » et là il faudrait mettre des majuscules. Voilà, merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur. Je ne puis pas répondre à votre question au sujet de la grammaire espagnole pour le droit spatial, mais je vous fais confiance. D'accord ? Très bien. *Approuvé.*

*Paragraphe 17*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Nous passons au paragraphe 17. Ici dans ce paragraphe, nous trouvons différents avis exprimés pendant le débat général. Vous n'avez pas d'observations à faire sur le paragraphe 17 ? Non. *Adopté.*

*Paragraphe 18*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Passons au paragraphe 18. Le Chili a la parole.

**M. R. GONZALEZ ANINAT** (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Permettez-moi d'ajouter un paragraphe 17 bis. Avant qu'on ne me dise que cette question n'a pas été examinée pendant le débat général, je voudrais dire deux choses.

Premièrement, dans le cadre de cette réunion, on a vu clairement que des propositions allaient être faites lors de l'examen du rapport.

Deuxièmement, il y a un aspect que je voudrais évoquer, que nous avons déjà mentionné

auparavant. Je vais vous donner lecture maintenant de ce paragraphe 17 bis :

*« Un avis a été émis que la militarisation de l'espace extra-atmosphérique menaçait aussi la sécurité humaine. »*

Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Alors, « *Un avis a été exprimé, etc.* » Avez-vous des observations à faire sur ce paragraphe 17 bis ? Pas d'observations. *Adopté.*

*Paragraphe 18*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Nous passons au paragraphe 18. Pas d'observations. *Adopté.*

*Paragraphe 19*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 19. Y a-t-il une délégation qui souhaite prendre la parole ? *Adopté.*

*Paragraphe 20*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 20. Le Chili a la parole.

**M. R. GONZALEZ ANINAT** (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je ne veux pas dire qu'il y a une délégation qui a estimé que, comme on le dit ici. Nous avons entendu ce qui a été dit, mais en fait il faut dire que cela s'est fait dans le cadre de l'examen du rapport et en fait il s'agit d'une question politique, il y a des questions d'ordre pratique et les Nations Unies doivent justement discuter de questions politiques. Tout ce que l'on discute dans cette enceinte a un caractère politique. C'est étonnant que l'on dise ce que l'on voit ici. Ce n'est pas très convaincant. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci Monsieur le représentant du Chili. Comme vous l'avez dit c'était l'avis d'une délégation. Y a-t-il d'autres observations à faire ? Les États-Unis ont la parole.

**M. M. MATTLER** (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je pourrais apporter un éclaircissement. J'ai écouté avec intérêt ce qui a été dit par le représentant du Chili. Je ne voudrais pas comprendre qu'il propose de changer maintenant ce paragraphe, c'est-à-dire qu'il a exprimé un avis et



qu'il avait un avis particulier notamment sur ce qui est dit dans ce paragraphe. Ce paragraphe est important pour notre délégation et nous ne voudrions pas le modifier. Je voulais simplement que les choses soient claires.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : L'Ambassadeur du Chili.

**M. R. GONZALEZ ANINAT** (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Je pense qu'il y a un problème d'interprétation ici, mais je voulais dire clairement que je respectais l'avis qui avait été exprimé, mais je ne comprends pas cet avis, c'est tout. C'est un commentaire que je fais en marge de cette réflexion. J'approuve ce paragraphe, bien sûr, dans sa totalité, Monsieur le Président, mais il faut dire clairement que dans les Nations Unies on doit pouvoir discuter de questions politiques, ce n'est pas une académie scientifique les Nations Unies, on y discute de questions politiques mais c'est quelque chose que je dis en plus simplement. J'insiste, je ne m'oppose absolument pas à ce paragraphe, je n'ai aucun problème avec ce paragraphe. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur. Le paragraphe 20 n'est pas changé. Nous allons l'approuver. Très bien. Avez-vous des observations à faire ? Non. Très bien. *Il en est ainsi décidé.*

### **Section III. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace**

#### *Paragraphe 21*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Nous passons maintenant à la section III. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Paragraphe 21. Pas d'observations. *Approuvé.*

#### *Paragraphe 22*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Le paragraphe 22. « *Le Sous-Comité a constaté avec satisfaction* », dit-on ici au paragraphe 22. On pourrait dire « *avec une grande satisfaction* ». *Le paragraphe 22 est adopté.*

#### *Paragraphe 23*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Le paragraphe 23 à l'examen maintenant. Nous avons plusieurs alinéas a), b), c), d), e). La Colombie a la parole.

**M. C. AREVALO YEPES** (Colombie) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie.

Monsieur le Président, je ne m'oppose pas du tout à ce paragraphe. Je pourrais peut-être faire des propositions concernant l'avenir. Je pense qu'il serait important que l'on puisse dans un paragraphe supplémentaire pour chacun des traités, voir s'il y a eu des changements et s'il y a eu des ratifications ou une signature entre deux sessions. Ainsi on comprendra mieux quelle est l'évolution de cette question, car il s'agit de promouvoir la signature des cinq traités. Ainsi on pourra agir mieux parce que c'est une question qui nous intéresse. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Si j'ai bien compris, vous proposez qu'à partir de l'année prochaine, on ajoute un paragraphe dans lequel on va dire quels sont les États qui ont ratifié ou signé les instruments entre chaque session. Pas de problèmes avec cela ? Non. *Le paragraphe 23 est adopté.*

#### *Paragraphe 24*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : On passe maintenant au paragraphe 24. Ce que l'on a ici justement, ça va bien dans le droit fil de ce qui a été proposé par l'Ambassadeur de la Colombie, puisque vous vouliez davantage d'informations sur l'état des ratifications. C'est ce qu'on a ici dans le 24. *Approuvé.*

#### *Paragraphe 25*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 25. République tchèque.

**M. V. KOPAL** (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous remercie. J'ai une observation à faire mais elle ne se rapporte pas exactement au paragraphe 24 ni au paragraphe 25, mais entre les deux si on veut. Je pense qu'il faut dire « les déclarations faites par les organisations internationales qui ont accepté les droits et obligations découlant des instruments » et on l'aura aussi dans l'additif sur le statut des accords internationaux. C'est le Bureau des affaires spatiales qui s'en charge.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Bien, le Secrétariat n'a pas de problème pour inclure ces informations qui ont été demandées par la République tchèque. Il n'y a pas d'objections, *le paragraphe est adopté*, avec l'ajout proposé par la République tchèque. Je pensais qu'on pourrait le dire immédiatement après le paragraphe 23 ou 24.

*Paragraphe 24*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Nous portons notre attention sur le paragraphe 25. Avez-vous des observations à faire à ce sujet ? Excusez-moi, il y a encore le paragraphe 24 qui n'a pas été adopté. Bien, maintenant il l'est.

*Paragraphe 25*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : On passe au paragraphe 25. Nous pouvons lire avec tout le soin nécessaire ces paragraphes. Je ne veux pas vous presser. Paragraphe 25, pas d'observations, pas de problèmes pour ce paragraphe ? *Adopté.*

*Paragraphe 26*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Passons au paragraphe 26 dans lequel il s'agit de la suspension du groupe de travail sur le point 4. Nous avons pris cette décision au début de notre session. Pas d'observations. *Adopté.*

*Paragraphe 27*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Le paragraphe 27. *Le paragraphe 27 est adopté.*

*Paragraphe 28*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 28. Merci. *Adopté.*

*Paragraphe 29*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Le paragraphe 29. Le Chili a la parole.

**M. R. GONZALEZ ANINAT** (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Paragraphe 29, dans le texte en espagnol, à la fin on dit « *une convention universelle et de grande portée* », il faut dire « *universelle, de grande portée et complète* », parce que je le répète, le droit spatial doit aussi avoir des majuscules. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : S'il n'y a pas d'autre pays hispanophone qui souhaite prendre la parole. L'Espagne demande la parole.

**M. R. MORO AGUILAR** (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie,

Monsieur le Président. J'appuie la proposition du Chili, c'est-à-dire qu'en espagnol le droit spatial doit avoir des majuscules et d'habitude dans les versions espagnoles, les termes « droit spatial » ont des majuscules. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur. Nous allons maintenant pouvoir approuver ce paragraphe 29. Pas d'observations. Nous avons donc modifié ce texte en espagnol et aussi d'ailleurs, le paragraphe dans les autres langues. Monsieur l'Ambassadeur du Chili.

**M. R. GONZALEZ ANINAT** (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : J'avais fait deux propositions, une proposition de caractère grammatical qui a été réglée maintenant et puis une autre qui se rapporte à l'avant-dernière ligne ici et qui dit « convention universelle, dira-t-on de grande portée et complète ». Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : « *comprehensive* » en anglais. En anglais on aurait, nous avons cette convention à la fin du paragraphe 29, on dira « *par l'élaboration d'une convention sur le droit spatial qui serait universelle, de grande portée et complète* ». En anglais on va ajouter « *foriching* » parce qu'on a déjà le mot « *comprehensive* » qui est le mot « *complet* » en français. Monsieur le représentant de la République tchèque, vous avez des problèmes avec cela ?

**M. V. KOPAL** (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Non, je n'ai pas de problème. Si d'autres délégués sont d'accord, mais dans le passé nous disions « *universelle et de grande portée* », « *comprehensive* » en anglais.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : La Fédération de Russie.

**M. D. V. GONCHAR** (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. La proposition est bonne, c'est entendu, elle est élégante cette proposition aussi. Dans le document de travail, si je me souviens bien, et la Fédération de Russie était auteur et d'autres pays ont été coauteurs aussi de cette proposition, on a dit seulement « *universelle et de grande portée* », et on n'avait rien dit d'autre. En fait. À mon avis, il faut donc laisser le texte en l'état, ne pas le changer.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le représentant de la Fédération de Russie. Le Chili a la parole.

**M. R. GONZALEZ ANINAT** (Chili) [interprétation de l'espagnol] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Mais la solution est à notre portée, c'est très facile. On peut ajouter quelque chose, on peut ajouter un paragraphe 29 bis. Et je vais vous en donner lecture :

*« On a exprimé l'avis que cette convention devait en plus avoir un caractère complet ».*

Merci. En espagnol, si vous me le permettez, Monsieur le Président, je vais demander l'aide de mes collègues de l'Espagne et de la Colombie. Quelque chose peut être de grande portée, c'est une chose, mais ça peut être complet, c'est autre chose. Ce ne sont pas deux notions qui se recourent. Et je peux quand même m'exprimer, me faire entendre.

**Le PRÉSIDENT** [interprétation de l'anglais] : Est-ce qu'il y a des observations sur cette proposition qui a été faite par le Chili ? Le Mexique prend la parole.

**M. A. F. VIVANCO CASTELLANOS** (Mexique) [interprétation de l'espagnol] : Merci, Monsieur le Président. Oui, comme l'a dit l'Ambassadeur, en anglais on dit « *universal, comprehensive convention* ». En espagnol, on n'a pas les notions « *de grande portée* ». On dit « *amplia* » « *ample* ». On a « *convention universelle et ample* » donc il faut ajouter quelque chose en espagnol parce que « *ample* » en espagnol ne veut pas dire « *complet* ».

**Le PRÉSIDENT** [interprétation de l'anglais] : Bien, je suis un petit peu perdu. Le Secrétariat va nous donner peut-être de nouveaux termes ici pour le paragraphe 29 bis.

**Mme N. RODRIGUES** (Secrétariat) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. La première proposition visait à ajouter un paragraphe 29 bis,

*« Une délégation a exprimé l'avis que cette convention soit universelle, de grande portée et complète ».*

Sur la base de ce qui a été dit par le Mexique, il y a un mot peut-être en espagnol qui n'existe pas en anglais, donc il y a le mot « *amplia* » en espagnol qui sera remplacé par « *comprehensive* » en anglais, ce qui veut dire « *de grande portée* » en français.

**Le PRÉSIDENT** [interprétation de l'anglais] : Je donne la parole au Directeur du Bureau des affaires spatiales.

**M. S. CAMACHO** (Bureau des affaires spatiales) [interprétation de l'anglais] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je peux lire la version en espagnol, je la comprends. La difficulté vient de la version en espagnol, parce qu'on a ici le terme « *universal* » « *universelle* » « *y amplia* » « *et de grande portée* » en français. Le représentant du Chili nous dit que le mot « *amplia* » n'est pas la même chose que « *comprehensive* », et « *comprehensive* » ça n'existe pas dans le texte espagnol, ça veut dire « *complet* » en français. Voilà, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [interprétation de l'anglais] : Merci beaucoup. Pas d'autres observations. Très bien. *Le paragraphe 29 bis est ainsi adopté* comme l'a proposé le représentant du Chili.

Paragraphe 30

**Le PRÉSIDENT** [interprétation de l'anglais] : Le paragraphe 30. L'Ukraine a la parole.

**Mme N. KRASILICH** (Ukraine) [interprétation du russe] : Excusez-moi, Monsieur le Président, je voulais revenir sur le paragraphe 28 parce que je n'ai pas eu le temps de suivre aussi vite. Paragraphe 28, avant-dernière ligne, je vous propose de dire « *qui n'ont pas adhéré à ces instruments* » et il faudrait dire « *parties* ». En fait, il s'agit d'une correction apportée surtout au texte russe. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [interprétation de l'anglais] : Nous pouvons accepter cette proposition. Le Secrétariat me dit qu'il vaut mieux utiliser l'expression suivante « *qui n'ont pas encore ratifié ou adhéré à ces traités* ». Est-ce que vous êtes d'accord pour que l'on dise cette phrase de cette façon dans le paragraphe 28 ? Merci. *Approuvé.*

Paragraphe 30

**Le PRÉSIDENT** [interprétation de l'anglais] : Passons maintenant au paragraphe 30. Pas d'observations. C'est un petit paragraphe, le paragraphe 30. On peut l'approuver.

Paragraphe 31

**Le PRÉSIDENT** [interprétation de l'anglais] : Le paragraphe 31 est aussi un petit paragraphe très court. Il s'agissait d'ailleurs d'une observation qui avait été faite par la délégation de l'Argentine. *Le paragraphe 31 est adopté.*

*Paragraphe 32*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Nous passons au paragraphe 32. L'Équateur a un commentaire à faire sur le paragraphe 32.

**Mme R. VASQUEZ DE MESSMER** (Équateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Il faudrait passer de droit spatial international en espagnol aussi. C'est une question de grammaire.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. Je ne pense pas qu'il y ait de problème à ajouter cette expression dans la version espagnole. Avez-vous d'autres commentaires ? Il n'y en a pas. *Le paragraphe 32 est approuvé.*

*Paragraphe 33*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Nous passons au paragraphe 33. Le Burkina Faso a la parole.

**M. P. R. TIENDREBEOGO** (Burkina Faso) : Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste proposer que dans le texte français, je ne sais pas si c'est valable en anglais et dans les autres langues, la deuxième ligne, après « *et la faible participation* », on ajoute « *aux activités liées à l'espace extra-atmosphérique, par exemple aux travaux du Comité* ». Parce qu'en réalité le problème se posait par rapport à l'ensemble des activités extra-atmosphérique et la participation aux travaux n'était qu'un exemple qui a été donné à titre indicatif.

**Le PRÉSIDENT** : Je remercie le représentant du Burkina Faso. [*interprétation de l'anglais*] : Le Secrétariat a pris note de votre proposition. Y a-t-il d'autres commentaires ? L'Ukraine a la parole.

**Mme N. KRASILICH** (Ukraine) [*interprétation du russe*] : Merci, Monsieur le Président. À la cinquième ligne du texte russe, nous proposons d'ajouter, enfin, il y a un terme en russe « *rien* » qui n'est pas nécessaire. Évidemment, ça n'a pas d'incidence sur les autres textes.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Madame la représentante de l'Ukraine. Bien entendu, nous n'avons pas de problème à vous suivre pour le texte russe. Y a-t-il d'autres commentaires sur le paragraphe 33 ? Apparemment pas. *Le paragraphe 33 est approuvé.*

*Paragraphe 34*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 34. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

**Section IV. Information concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial**

*Paragraphe 35*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Nous passons maintenant à la quatrième section, Information concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial, et nous commençons par le paragraphe 35. Pas de remarques. La République tchèque.

**M. V. KOPAL** (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Là encore, on a le terme « entités », ce terme horrible. Il faudrait parler du niveau de participation des organisations et entités dotées du statut d'observateurs, quelque chose comme ça.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Voulez-vous faire une distinction entre « *organisations intergouvernementales* » et « *autres entités* », peut-être, ça serait un texte acceptable ? « *Organisations internationales intergouvernementales et autres entités* ». Est-ce que cette formulation vous agréé ? Oui. Bien. S'il n'y a pas d'autres remarques, nous approuvons ce texte avec l'amendement proposé par la République tchèque. *Le paragraphe 35 est adopté.*

*Paragraphe 36*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Le paragraphe 36. Ici le terme « *organisations internationales* » est parfait parce que c'est un peu plus global, plus exhaustif. Avez-vous des commentaires à faire sur ce paragraphe ? Cela ne semble pas être le cas. *Il est approuvé.*

*Paragraphe 38*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 38 [*dit le Président*].

*Paragraphe 37*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je dois revenir en arrière au paragraphe 37 que j'ai allègrement sauté, mais il faut quand même l'approuver. Pas de

commentaires, pas de problèmes. Parfait. *Il est approuvé.*

*Paragraphe 39*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Nous passons au paragraphe 39. L'Ukraine.

**Mme N. KRASILICH** (Ukraine) [*interprétation du russe*] : Merci, Monsieur le Président. Les textes anglais et français ne correspondent pas. Il semble dans le texte russe qu'il s'agit d'une organisation qui s'occupe de prise de mise en œuvre dans le domaine des activités spatiales plutôt que de la légifération. J'aimerais bien que le texte russe soit corrigé pour qu'il corresponde mieux à ce que nous faisons vraiment. Donc, il ne s'agit pas de mener à bien des activités dans l'espace sircom terrestre. Le nom du Centre international de droit spatial, il faudrait évidemment le dire correctement, Centre international de droit spatial. Les textes anglais ou français ne posent pas de problèmes, c'est surtout le russe qu'il faut corriger. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Madame la représentante de l'Ukraine. Évidemment, je prie le Secrétariat de bien vouloir prendre note et de corriger la version russe. *Le paragraphe 39 est donc approuvé.*

*Paragraphe 40*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Nous passons au paragraphe 40. Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Je crois que nous pouvons l'approuver, dans ce cas.

*Paragraphe 41*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Passons au paragraphe 41. La République tchèque a la parole.

**M. V. KOPAL** (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Monsieur le Président, il faudrait reprendre ici le point de vue de ma délégation. La fin du paragraphe est un peu trop dure. Je proposerais un texte un peu plus nuancé : « *L'étroite collaboration entre l'UNESCO et le Comité pacifique et notamment le Sous-Comité juridique* ». Donc, il faudrait dire « *Il conviendrait de maintenir et encourager peut-être le lien étroit* » etc., et on supprime « *afin d'éviter tout malentendu* ».

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Très bien. Avec cette modification proposée par la République tchèque, nous approuvons le texte du paragraphe 41.

*Paragraphe 42*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 42.

**M. V. KOPAL** (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Nous avons la sempiternelle question des « *entités* » en anglais que nous allons corriger pour qu'elle corresponde ainsi que nous l'avons décidé préalablement. « La participation des organisations des Nations Unies ou du système des Nations Unies aux travaux du Comité et de ses organes subsidiaires. » Dans la phrase suivante aussi, on rencontre de nouveau le terme « *organismes* » « *entités* » en anglais, il faudrait également dire ici « *les organisations du système des Nations Unies* ». Plutôt que de parler « *des organisations* », il faut parler de « *certaines organisations ne pouvaient être représentées* ».

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Oui, ça me semble être une bonne idée. Ensuite, un peu plus bas, trois lignes avant la fin, il est dit « *il pourrait aussi communiquer* », il faudrait parler de « *elles* », de ces organisations. Avec ces petits amendements lexiques, nous allons approuver le paragraphe 42, si vous le voulez bien. Je ne vois pas d'objections. *Il est approuvé.*

[*Note de la dactylo : Il était impossible dans la dictée de savoir quand était intervenue la République tchèque. Les prises de parole entre le Président et la République tchèque ont été faites approximativement.*]

*Paragraphe 43*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 43. L'Ukraine.

**Mme N. KRASILICH** (Ukraine) [*interprétation du russe*] : Merci. Une petite modification rédactionnelle pour le texte russe. Il faudrait juste une petite virgule dans une partie du texte, mais en anglais et en français le texte est parfait.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Nous avons pris note de cette remarque pour le paragraphe 43. C'est une virgule grammaticale pour le texte russe. *Nous approuvons le paragraphe 43.* Il n'y a pas d'autres commentaires, c'est fait.

*Paragraphe 44*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 44. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. *Il est approuvé.*

*Paragraphe 45*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 45. Pas de commentaires, je vois. *Le paragraphe 45 est approuvé.*

*Paragraphe 46*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Passons au paragraphe 46. Pas de commentaires. *Approuvé.*

*Paragraphe 47*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 47. Si vous n'avez pas de remarques, nous l'approuvons.

*Paragraphe 48*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 48. Il s'agit du prochain atelier sur le droit de l'espace qui aura lieu au Nigeria. *Approuvé.*

*Paragraphe 49*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Et, enfin, paragraphe 49. Je ne vois pas de commentaires. *Le paragraphe 49 est approuvé également.* Je vous remercie. La Colombie souhaite intervenir.

**M. C. AREVALO YEPES** (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Avant de procéder à l'approbation de l'ensemble du rapport, j'aimerais faire une remarque qui ne me semble pas être hors de propos. C'est à propos du paragraphe 11. Il y a eu un symposium sur la télédétection, extrêmement intéressant et j'aurais une remarque à faire à ce sujet. Le paragraphe cite les gens qui ont pris part à cette manifestation mais il n'est pas question de ce qui a été dit. En revanche, on consacre trois paragraphes à dire ce que l'UNESCO a dit ailleurs. Ici, il n'est même pas question des conclusions, alors que vous avez bien voulu nous présenter les conclusions, avec beaucoup de bonheur, du reste, et il n'en est absolument pas question ici. J'ai cru comprendre qu'il y a un rapport annexe sur ce paragraphe 11 et qui contient l'ensemble des déclarations. Or, si ce document existe vraiment, j'aimerais bien qu'il soit cité, qu'il soit inclus une

référence ici pour les gens qui portent un intérêt particulier à la télédétection, afin que nous puissions mieux suivre un débat qui me semble tout de même important.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie beaucoup, Monsieur le représentant de la Colombie. Pour tenir compte de votre intervention, nous pouvons ajouter à la fin de ce paragraphe 11, une phrase supplémentaire pour dire : « Le procès-verbal du symposium est annexé dans le document A/AC.105/C.2/2005/CRP.8 et CRP.8/Add.1 ». La Colombie.

**M. C. AREVALO YEPES** (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci beaucoup de bien vouloir revenir sur ce paragraphe qui nous tient très à cœur, mais j'aurais une question à poser. Est-ce que ce document contient également vos conclusions, votre résumé ? Parce que les États qui ont pris part aux débats après votre présentation ont fait quelques remarques tout à fait pertinentes.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Oui, oui, mes conclusions sont effectivement contenues dans le document. Je crois que nous pouvons ajouter cela au paragraphe 11, l'adopter une fois encore avec ce petit amendement et je donne à présent la parole au Directeur du Bureau qui va apporter quelques éclaircissements supplémentaires.

**M. S. CAMACHO** (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Excusez-moi de vous voler un peu de temps. Je voulais dire que l'on pourrait également inclure l'adresse Internet, le site web pour que l'on puisse y avoir accès sous format électronique.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup, Monsieur Camacho. Nous avons approuvé la première partie de notre rapport, du paragraphe 1 au paragraphe 49. Il n'y a pas besoin d'adopter cette partie globalement. Nous ferons cela à la fin de notre débat lorsque nous aurons fait les dernières parties du rapport. Je reviens à mes notes pour voir à quelle sauce nous allons être mangés. Après l'adoption de la première partie du rapport, évidemment, il nous reste les deux parties suivantes que nous approuverons demain.

Je vais lever la séance sous peu, mais j'aimerais avant cela vous informer de notre programme de travail pour demain matin. La réunion demain matin commence à 10 heures précises. Nous suspendrons à ce moment-là la plénière pour permettre au groupe de travail qui s'occupe des pratiques des États et des

organisations internationales en matière d'immatriculation des objets spatiaux, de se réunir pour la cinquième fois pour approuver son rapport. Le groupe de travail qui s'occupe du protocole préliminaire sur les biens spatiaux se réunira pour la huitième fois pour approuver son rapport également. Nous rouvrirons la séance, en 729<sup>ème</sup> séance, pour conclure les points 8 et 9 de l'ordre du jour. Les présidents des deux groupes de travail qui s'occupent de ces deux groupes, présenteront les rapports de ces groupes de travail que nous procéderons à adopter.

Ensuite, nous approuverons le projet de rapport du Sous-Comité juridique. Je vous signale que les deux parties restantes du projet de rapport seront distribuées dans les six langues officielles demain matin sous les cotes A/AC.105/C.2/L.257/Add.1 et Add.2. Avez-vous des questions ou des commentaires à ce stade ? Pas de commentaires sur ce programme. Dans ce cas nous levons la séance jusqu'à demain matin 10 heures. Merci beaucoup.

*La séance est levée à 17 h 10.*